Document généré le 18 juil. 2025 12:51

Journal des traducteurs
Translators' Journal

Nouvelles de l'ATALA (Paris)

Jean-Paul Vinay

Volume 7, numéro 3, 3e trimestre 1962

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1061301ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1061301ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)
2562-2994 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Vinay, J.-P. (1962). Nouvelles de l'ATALA (Paris). *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, *7*(3), 88–89. https://doi.org/10.7202/1061301ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1962

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

NOUVELLES DE L'ATALA (PARIS)

L'Association pour l'étude et le développement de la Traduction Automatique et de la Linguistique Appliquée (ATALA) a pour but :

— de participer aux recherches, en liaison avec les organismes similaires, français et étrangers, grâce à des groupes de travail spécialisés;

— de faciliter la confrontation des divers points de vue et d'aider à la coordination des travaux isolés;

— d'informer les adhérents des recherches entreprises, tant en France qu'à l'étranger en vue de la traduction automatique, et des résultats déjà obtenus;

— d'entreprendre, le cas échéant, des travaux de traduction automatique en liaison avec les constructeurs ou les centres existants de machines électroniques.

Les recherches sur la traduction automatique qui se sont poursuivies à l'étranger depuis une quinzaine d'années commencent à donner des résultats encourageants. Il apparaît d'ores et déjà que, par exemple, sur des textes d'une catégorie déterminée, tels qu'ouvrages, articles et répertoires scientifiques qui constituent le premier objectif à atteindre, les traductions fournies par les machines, sans être parfaites, sont utilisables.

Les expériences de traduction automatique ont permis de mettre en évidence des aspects entièrement nouveaux des problèmes linguistiques. Elles ont montré d'autre part qu'il existe d'étroites relations entre les questions de traduction et celles de documentation en général.

Dès maintenant, les grands ensembles électroniques conçus pour le traitement de l'information peuvent apporter aux recherches linguistiques et aux nombreux problèmes de détail soulevés par la traduction automatique des solutions extrêmement rapides. C'est ainsi qu'il sera possible d'avoir des aperçus nouveaux sur les caractères propres des diverses catégories de langages.

C'est pourquoi il a été indispensable de créer une association réunissant les compétences et les collaborations les plus variées en vue de confronter les divers points de vue et de promouvoir la recherche dans tous les domaines et disciplines nécessaires.

La première Assemblée Générale, tenue le 11 février 1960, a approuvé les statuts et nommé le Comité Directeur chargé d'administrer et d'animer l'Association, qui est régie par la loi de 1901 et a son siège social 20 rue de la Baume, Paris 8e, à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Un bureau de sept membres a été élu par le Comité Directeur.

Quatre comités de travail ont été dès à présent constitués et chargés respectivement :

— *Comité n° 1* : Etude de la traduction automatique d'anglais en français,

— *Comité n° 2* : Prospection linguistique,

— *Comité n° 3* : Bulletin d'informations,[1]

— *Comité n° 4* : Documentation.

Les Statuts peuvent être envoyés sur simple demande au Secrétariat Général ou à un membre du Bureau ou de l'Association.

Le montant du droit d'entrée est de 25 nouveaux francs (pour les membres actifs), et de 500 nouveaux francs (pour les membres bienfaiteurs). La cotisation annuelle est de 25 nouveaux francs (pour les membres actifs), et d'un minimum de 500 nouveaux francs (pour les membres bienfaiteurs).

Ne peuvent être membres actifs que les personnes physiques. Peuvent être membres bienfaiteurs les personnes physiques ou morales. Le bureau actuel est ainsi

(1) ATALA publie un intéressant bulletin, **La Traduction automatique** qui présente le point de vue français dans l'étude de la traduction mécanique et résume, pour les lecteurs français, les travaux américains et russes. Consulter aussi E. Delavenay, **La Machine à traduire**, Que sais-je No 834.

constitué : Président : M. Emile Delavenay, chef du Service des documents et publications, UNESCO. Vice-président : Ingénieur Général Pierre Nicolau, Directeur de l'Institut Supérieur des matériaux et de la construction mécanique. M. Pierre Meile, Professeur de langues modernes de l'Inde à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes. Secrétaire Général administratif : M. Georges Fargues, Chargé d'études, Secrétariat Général du Gouvernement. Secrétaire Général technique : M. André Lentin, agrégé de l'Université, Professeur de Mathématiques supérieures. Trésorier : M. Irénée Poncet, Colonel en retraite. Trésorier adjoint : M. Claude Métais, Professeur d'anglais.

★

¶ CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION À GENÈVE : L'AITC

Le président de la STIC a reçu récemment la lettre suivante, qui émanait de M. Alex H. Delaplace, président de la nouvelle association, l'AITC, dont l'adresse est 24, avenue Krieg, Genève :

"Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que le 3 juin 1962 a été créée à Genève l'Association internationale des traducteurs de conférences (AITC), qui groupe les réviseurs, traducteurs, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux indépendants, travaillant à titre temporaire pour des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

Aux termes de ses statuts, l'Association a pour buts de représenter la profession de traducteur de conférences indépendant et de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres, en s'attachant à maintenir le niveau de la profession.

Le siège de l'Association est à Genève.

Nous espérons que votre organisation voudra bien collaborer avec notre groupement chaque fois que cette collaboration apparaîtra utile et mutuellement profitable. De notre côté, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de nos activités professionnelles.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter à la connaissance de vos membres la création de notre Association et nous vous en remercions à l'avance."

De son côté, Mme J. N. Rousseau-Badan, Secrétaire exécutive de l'*Association internationale de traducteurs de conférences*, a fait parvenir à la STIC un exemplaire des Statuts de cette nouvelle société. On y trouve notamment la définition des catégories de personnes pouvant faire partie de la société : l'article premier précise qu'elle groupera "les reviseurs, traducteurs, éditeurs et rédacteurs de comptes rendus de conférences indépendants" et qu'il faut entendre par "indépendante ... toute personne travaillant pour des organisations gouvernementales, intergouvernementales ou internationales non gouvernementales, au bénéfice de contrats temporaires autres que des contrats de stage, ou de contrats relatifs à un travail déterminé (travaux à domicile pour des organisations internationales)".

Les personnes qui désireraient consulter ces statuts pourront le faire au secrétariat de la STIC.

★

¶ ANNUAL MEETING OF THE AMERICAN TRANSLATORS ASSOCIATION :

An invitation was sent to members of our Committee to attend the 1962 meeting of ATA, which will be held in New York on November 30, 1962. Items of interest